



COMMUNE DE VILLARODIN-BOURGET
⌘⌘⌘⌘⌘⌘
PROCES-VERBAL et
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 mars 2017

Membres en exercice : 11

Présents : 8

Votants : 11

Convocation transmise le 7 mars 2017

Public : 0

Secrétaire de séance : Stéphane Bect

Le quatorze mars deux mille dix-sept à vingt heures trente à la mairie du Bourget, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Gilles Margueron, Maire.

Tous les membres du conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Philippe Delhomme (procuration à Maryline Duval), Bruno Buisson (procuration à Stéphane Bect) et Antony Melquiot (procuration à Eric Buisson).

A l'unanimité, les élus approuvent le compte-rendu de la séance du 28 novembre 2016.

1. Travaux Sylvicoles (délibération n°02/2016)

La commission Forêt s'est réunie le 14/02/2017 et a approuvé les travaux sylvicoles de dépressage et nettoyage manuel après la coupe pour un montant de 6720 € HT. Ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention de la part du Conseil régional AURA.

A l'unanimité, le conseil sollicite le soutien financier de la région pour ces travaux.

2. Maison d'Assistante Maternelle DETR – FSIL – FDEC – CTS (délibérations nos 01/2016 – 03/2016)

Lors du conseil municipal du 28/11/2016, les élus présents ont approuvé le projet de MAM et la demande de subvention « croisée » auprès de la Mission Grand Chantier.

Bien que les élus espéraient que la Mission grand chantier centralise et se charge de solliciter tous les financeurs. Aujourd'hui, il semble nécessaire de faire des demandes de subventions traditionnelles aux financeurs potentiels, à savoir l'Etat et le Conseil départemental.

A l'unanimité, les élus sollicitent le soutien financier de l'Etat dans le cadre du FSIL et DETR – subventions cumulables – ; du Conseil départemental de la Savoie dans le cadre du FDEC et réaffirme la demande auprès des fonds spéciaux – CTS – FAST...dédiés aux travaux du Lyon Turin Ferroviaire.

3. Aménagement sécurité Villarodin FDEC (délibération n°04/2016)

Les précédentes demandes de subventions pour cet aménagement n'ont pas pu être subventionnées en 2016. Monsieur le Maire propose de renouveler la demande en groupant les 3 demandes précédentes dans le cadre du Fonds Départemental d'Equipements des Communes.

A l'unanimité, le conseil approuve le montant des dépenses déjà réalisé et à reporter sur 2017 soit 110 250 € HT et sollicite de soutien du Conseil départemental de la Savoie dans le cadre du FDEC.

4. Remise en état routes/pistes forestières FREE (délibération n°05/2016)

Les 254 mm de pluies qui se sont abattus sur le territoire les 24 et 25 novembre 2016 ont créé de gros dégâts sur les pistes forestières, talus, voiries et forêts, dans ce cadre, les services de la mairie ont estimé les travaux de réparations à plus de 25 000 € sur la base des zones visibles. Afin de pouvoir préciser l'ampleur des travaux et le coût, Monsieur le Maire propose de solliciter le FREE pour l'étude et la réparation des dégâts.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte la démarche et l'enveloppe de travaux et autorise M. le Maire à entreprendre les demandes de subventions auprès du Conseil départemental de la Savoie.

5. Approbation des comptes administratifs 2016 :

Après que M. le Maire se soit retiré, et sous la présidence de Laurence Billard Adjointe aux finances, les élus approuvent à l'unanimité les comptes administratifs 2016 des 4 budgets :

BUDGET COMMUNAL : (délibération n° 06/2017)

Fonctionnement

Dépenses	918 363.73 €	Excédent de clôture : 301 795.99 €
Recettes	1 220 158.72 €	

Investissement

Dépenses	490 823.57 €	Déficit de clôture : - 353 751.38 €
Recettes	137 072.19 €	

Restes à réaliser :(Dépenses) 297 100,00 €
(Recettes) 108 190,00 €

BUDGET REGIE D'ELECTRICITE : (délibération n°07/2017)

Fonctionnement

Dépenses	1 054 338.48 €	Excédent de clôture : 252 137.12 €
Recettes	1 306 475.60 €	

Investissement

Dépenses	101 007.50 €	Excédent de clôture : 250 701.04 €
Recettes	250 701.04 €	

Restes à réaliser :(Dépenses) 403 920.00 €
(Recettes) 390 000,00 €

BUDGET DU SERVICE DE L'EAU : (délibération n°08/2017)

Fonctionnement

Dépenses	264 096.78 €	Excédent de clôture : 134 843.86 €
Recettes	398 940.64 €	

Investissement

Dépenses	272 283.00 €	
Recettes	82 027.89 €	Déficit de clôture : - 190 255.11 €

Restes à réaliser :(Dépenses) 41 500,00 €
(Recettes) 95 000,00 €

BUDGET DU LOTISSEMENT ST BERNARD : (délibération n°09/2017)

Fonctionnement

Dépenses	3 000.00 €	
Recettes	228 858.26 €	Bilan de clôture : 225 858.26 €

Investissement

Dépenses	228 858.26 €	
Recettes	0.00 €	Déficit de clôture : - 228 858.26 €

Restes à réaliser :(Dépenses) 0,00 €
(Recettes) 0,00 €

6. Approbation des comptes de gestion 2016

Budget communal - délibération n°10/2017 - Budget de la régie d'électricité délibération n°11/2017- Budget de l'eau délibération n°12/2017- Budget du lotissement Saint Bernard délibération n°13/2017: les comptes sont et doivent être identiques aux comptes administratifs. Les comptes de gestion font apparaître la liquidité disponible au 31/12/2016 sur chaque budget :

Commune – Eau – Lotissement (même compte) : 986 290 €

Régie Electrique : 708 290 €

A l'unanimité, le conseil municipal valide les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016 pour chaque budget.

7. Affectation des résultats 2016

A l'unanimité, le conseil approuve les affectations de résultats comme suit :

• *Budget communal* : (délibération n°14/2017)

A - Résultat de fonctionnement année 2016	301 795.99 €
B - Reports de fonctionnement années précédentes	641 614.44 €
C - Solde de fonctionnement 2016 à affecter sur 2017	943 410.43 €
D - Déficit d'investissement 2016 - D001	- 356 629.45 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	- 188 910.00 €
F - Affectation en réserves R 1068 en investissement (D + E)	- 545 539.45 €
Affectation ligne R 002 : excédent de fonctionnement 2016 (C + F)	397 870.98 €

• *Budget de la régie d'électricité* : (délibération n°15/2017)

A - Résultat de fonctionnement année 2016	252 137.12 €
B - Reports de fonctionnement années précédentes	680 383.76 €
C - Solde de fonctionnement 2016 à affecter sur 2017 - R002	932 520.88 €
D - Excédent d'investissement 2016 - R 001	- 32 177.02 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	- 13 920.00 €
F - Besoins en investissement (D + E)	- 49 097.02 €
Résultat cumulé (C + F)	886 423.86 €

• *Budget de l'eau* : (délibération n°16/2017)

A - Résultat de fonctionnement année 2016	134 843.86 €
B - Reports de fonctionnement années précédentes	209 406.88 €
C - Solde de fonctionnement 2016 à affecter sur 2017 R 002	344 250.74 €
D - Excédent d'investissement 2016 - Affectation R001	- 9 924.06 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	53 500.00 €
F - Réserves en investissement (D + E)	0 €
Résultat cumulé (C + F)	344 250.74 €

• *Budget du lotissement Saint Bernard* : (délibération n°17/2017)

A - Résultat de fonctionnement année 2016	225 858.26 €
B - Reports de fonctionnement années précédentes	- 27 273.67 €

C - Solde de fonctionnement 2016 à affecter sur 2017	198 584.59 €
D - Solde d'investissement 2016	- 30 581.02 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
F - Affectation en réserves R 1068 en investissement (D + E)	30 581.02 €
Affectation ligne 002 : Déficit de fonctionnement 2016 (C - F)	168 003.57 €

8. Anticipations dépenses investissements Budget communal

- Participation à l'emprunt du SDIS (délibération n°18/2017)

Sur le budget 2016, le dernier trimestre correspondant à la participation des communes pour l'emprunt du SDIS pour Centre de Modane n'a pu être honoré. Il convient donc de prévoir cette somme au budget 2017 et d'autoriser le Maire à verser la somme correspondante au SDIS soit 5580.91 € sans attendre le vote du Budget communal au compte 204172. A noter que cette somme ne sera plus à la charge des communes à compter du 1^{er} janvier 2017 suite à la fusion des deux Communautés de Communes.

A l'unanimité, l'Assemblée approuve la dépense et son inscription au budget primitif général 2017.

- Installation téléphonique (délibération n°19/2017)

Le matériel téléphonique de la mairie et de la régie est très vétuste surtout l'Autocom, outil indispensable à la gestion téléphonique. Ce dernier a d'ailleurs fait l'objet d'un piratage en 2014 car plus aucune mise à jour n'est compatible avec ce matériel obsolète. L'objectif est de regrouper toutes les lignes fixes, fax, internet et mobile sous un seul et même contrat afin de gagner en flotte. L'économie réalisée sur le cout annule des consommations et abonnements permettrait d'amortir un matériel à 9 000 € HT en 2.5 années. Afin de pouvoir avancer sur ce dossier, Monsieur le Maire demande aux élus présents d'anticiper cette dépense sur le budget communal afin de pouvoir finaliser les consultations et comparaisons et commander le matériel au plus vite.

A l'unanimité, l'Assemblée approuve la dépense de 10 800 € TTC et son inscription au budget primitif de la Régie 2017.

9. Indemnité de trésorier M. Plouvier, comptable public (délibération 20/2017)

A l'unanimité, le conseil municipal demande le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 du l'arrêté du 16 décembre 1983; décide d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an ; dit que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribué à M. Pierre PLOUVIER, Receveur Municipal ; lui accorde également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de : 30.49 €.

10. Approbation Investissements 2017 (Délibération n°21/2017)

La liste des investissements par budget est présentée selon les travaux 2016 reportés, à terminer et les projets validés en commission travaux.

BUDGET COMMUNAL Investissements prévus TTC	2017	2018	2019
Enrobé > dont rte glaire et rte Ste Anne	30	21	21
Matériel divers (groupe électro., tondeuse...)	13		
Véhicules	0	50	21
Infrastructures ONF	10		
Informatique - téléphonie	11		
Terrains divers (foncier merlon Bourget)	5		

Programme restauration Chapelles Eglises Oratoires	10	10	
Chemin piéton Bourget signalisation	5		
Aménagement paysager	10		
Aménagement sécurité Arrêt bus Villarodin	30		
Risques naturels	25		
Aménagement surface T2 Bourget	0		
Piste L'Orgère (inclus dans Risques naturels)			
Eclairage public / Illum / Econ. EP	15		
MAM Ecole Villarodin	203	84	
Aménagement surface T3 Bourget Verger	10	100	100

<u>BUDGET EAU - MONTANTS HT</u>	2017	2018	2019	2020
Cartographie	5			
Surpresseur	10			10
Procédure périmètre captage de la Masse	10			
Télérelève	5			
Réhab. Châteaux d'eaux	15			
Réhab. Captages	20			
Etude Traitement UV 3 réservoirs	10	100		
Assainissement AEP Bourget T3 Verger	10		100	100

<u>BUDGET REGIE ELECTRIQUES</u> <u>MONTANTS HT</u>	2017	2018	2019
Télérelève + câblage fibre poste à poste	45		
Numérisation	7		
Illuminations Noël	8		
Etude+travaux poste 63KV	200	800	5000
Etude recherche NRJ	10		
Renouvellement transformateurs	20		24
Entretien poste livraison autres Fait en interne			
Changement comptages (TV, TJ, TB)	15		
Disjoncteur S4S5S6	12		
véhicule 4x4 utilitaire	20		
remplacement compteur Tétras	20		
Matériel pour entretien poste, cellules...	15		
Horloges astronomiques pour EP	4		

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la liste des investissements pour une inscription au budget primitif 2017.

11. Placement de trésorerie Budgets communal/régie d'électricité

Compte tenu des taux NULS de placements sur les comptes à terme, la régie et la commune n'ont aucun intérêt à placer leurs excédents de trésorerie.

D'autres solutions seront explorées et proposées au vote du conseil municipal.

12. Convention d'astreinte communes entre les régies de Villarodin-Bourget et Aussois (délibération n°22/2016)

Les régies d'Aussois et Villarodin-Bourget sont prêtes pour mutualiser le service d'astreintes. Le travail initié par Villarodin-Bourget en 2010 a enfin abouti avec une délibération du Conseil municipal d'Aussois le 18/01/2017 autorisant la signature de la convention.

Cette étape va renforcer le service aux habitants tout en respectant au mieux la réglementation en vigueur. Pour la régie, le coût annuel d'astreinte sera inchangé, un numéro d'astreinte sera prochainement créé spécialement pour les urgences d'ordre électriques et une période de formation

et d'échange entre M. Fressard et M. Ignès a déjà commencé.

A l'unanimité, le conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout document se rapportant à cette mutualisation de moyens.

13. Compétence PLU intercommunal (délibération n°23/2016)

Compte tenu du souhait de la Communauté de Communes Haute Maurienne Vanoise et des délibérations des Communes majoritaires pour éviter le transfert automatique de cette compétence à la CCHMV et après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée - Refuse le transfert automatique de la compétence PLU vers la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise, - Charge le Maire de notifier cette délibération à Monsieur le Président de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise.

Divers

- **Démission de Mme Billard-Vincendet de sa fonction de 1^{ère} Adjointe** : Mme Billard Vincendet explique qu'en raison de son emploi du temps professionnel et de son impossibilité de continuer ses fonctions au sein de la nouvelle Communauté de Communes (1 conseiller pour la commune au lieu de 2), elle renonce à la fonction d'Adjointe. Le conseil devra procéder au remplacement de la fonction de 1^{er} adjoint et au vote du nombre d'adjoints si personne ne se présente.
- **Fin des cartes nationale d'identité en mairie** : A compter du 21 mars 2017, le renouvellement ou la création de cartes d'identité se fera à Modane comme les passeports. Les personnes pourront préparer leur demande sur internet ou en passant à la mairie. La finalisation du dossier devra dans tous les cas passer par Modane. La mairie reste à la disposition du public pour tout renseignement.
- **Planning élection présidentielles des 23 avril et 07 mai** : Les élus s'inscrivent sur le planning pour la tenue des bureaux de vote (1 à Villarodin et 1 au Bourget). Les électeurs désireux de venir participer à cette journée de vote peuvent se faire connaître à la Mairie.
- **Réunion publique pour Lyon Turin Ferroviaire le 22/03/2017 à la Salle Communale du Bourget**
- **Départ retraite Mme Marylène Pascal** : M. le Maire informe le conseil que Mme Pascal cessera ses fonctions d'adjoint technique 2^{ème} classe (6h par semaine) le 31 mars 2017. Les élus proposent d'organiser son départ en retraite autour d'un verre de l'amitié.
- **Enquête publique Agrandissement de l'AFP** : Maryline Duval explique à l'Assemblée que la consultation organisée par la DDT auprès des propriétaires de l'actuelle AFP ainsi que auprès des propriétaires de terrains compris dans le périmètre proposé de l'extension, par écrit ou par vote lors de l'Assemblée générale constitutive du 23/02/17, les propriétaires ayant voté favorablement, dont les collectivités représentent 93.46% de la surface totale. L'enquête publique se déroulera du 20 mars au 14 avril à la mairie.

Le Maire,
Gilles Margueron

